

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS



ENJEUX LÉGISLATIFS

POUR LES DÉPUTÉS ET LES SÉNATEURS

33^E CONFÉRENCE LÉGISLATIVE CANADIENNE
DU 19 AU 21 AVRIL 2026 • OTTAWA (ONTARIO)



MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

CHER DÉPUTÉ OU SÉNATEUR,

Au nom des plus de 30 000 membres canadiens de l'Association internationale des pompiers (AIP), je suis heureux de vous présenter notre cahier des priorités législatives de 2026. Celui-ci indique les principaux enjeux des politiques fédérales qui influencent directement les pompières et pompiers et les ambulancières et ambulanciers paramédicaux du Canada.

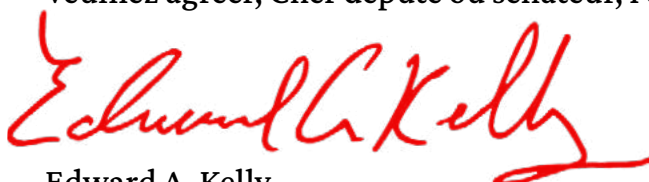
Des membres de l'AIP sont de service à longueur de journée dans plus de 200 villes. Quand les Canadiennes et Canadiens ont besoin d'aide, les membres de l'AIP forment la première ligne de défense du pays – que ce soit contre un incendie, une urgence médicale ou une catastrophe naturelle.

Les décisions que vous prenez au Parlement déterminent l'efficacité avec laquelle les pompières et pompiers et les ambulancières et ambulanciers paramédicaux accomplissent leur travail. Du 19 au 21 avril 2026, des membres de l'AIP de tout le Canada se rendront à Ottawa pour tenir des rencontres avec des députées et députés et des sénatrices et sénateurs de tous les partis pour faire appuyer les priorités décrites dans le cahier en question.

Je vous encourage à consulter les membres de l'AIP de votre collectivité pour connaître leurs points de vue et discuter des moyens par lesquels vous pouvez faire avancer ces priorités.

Ensemble, nous pouvons nous assurer que les pompières et pompiers et les ambulancières et ambulanciers paramédicaux du Canada aient le soutien et les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur travail de façon sécuritaire en même temps qu'ils protègent le public.

Veuillez agréer, Cher député ou sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Edward A. Kelly
Président général



CHARGÉES DE MANIÈRE SÉCURITAIRE : PROTÉGER LES POMPIÈRES ET POMPIERS ET LES COLLECTIVITÉS QU'ILS SERVENT CONTRE LES INCENDIES DE PILE AUX IONS DE LITHIUM

Les piles aux ions de lithium (PIL) sont d'une importance cruciale pour la transition énergétique du Canada mais elles comportent un risque d'incendie qui augmente rapidement à un rythme dépassant celui des recherches, de la réglementation et des protections des pompières et pompiers.

L'utilisation répandue des PIL en électronique de grande consommation et dans les bicyclettes et trottinettes électroniques et les systèmes de stockage d'énergie a fait augmenter de façon très marquée les incendies et les explosions.

Principalement importées et non réglementées dans une grande mesure, les piles en question et leurs systèmes de recharge accroissent les risques pour la sécurité du public et celle des premiers intervenants et intervenantes. Le Canada n'a pas de base de données nationale globale et complète sur les incidents mettant en cause des PIL pour éclairer les parties intéressées et les décideurs.

PRINCIPAUX FAITS

- Les incendies de PIL ne sont pas des incendies ordinaires. Quand une pile subit un emballement thermique, **cela dégage une chaleur intense qui peut dépasser 700°C** et des gaz toxiques comprenant le fluorure d'hydrogène, des métaux lourds, du monoxyde de carbone et des débris de projectiles.
- L'eau et les mousses extinctrices habituelles ne suffisent souvent pas à éteindre pleinement les incendies en question et à prévenir la reprise de feu.
- L'équipement de protection contaminé des pompières et pompiers doit être pleinement décontaminé pour assurer la sécurité du personnel – ce qui est long et coûteux.
- Depuis 2016, les services d'incendie et de sauvetage de Vancouver ont vu **augmenter de 500 %** les incendies de pile.
- De 2020 à 2024, les services d'incendie de Toronto ont vu ces **incendies augmenter de 591 %**. Le service d'incendie de Montréal a vu une augmentation de 195 % depuis 2022.
- **Les incendies de pile à ions de lithium se généralisent en moins d'une minute** – par rapport à de 3 à 5 minutes dans le cas des incendies résidentiels classiques (tests conjoints de la NFPA et du FDNY, 2022). La reprise de feu peut se produire des heures, voire des jours, après la suppression initiale.

L'ENJEU

Le Canada n'a pas actuellement de système national coordonné de présentation de rapports obligatoires sur tous les incidents mettant en cause des piles à ions de lithium, ce qui laisse des lacunes critiques :

- Les risques d'exposition des pompières et pompiers ne peuvent pas être quantifiés ou éliminés selon les normes de santé au travail.
- La formation et les protocoles d'intervention ne peuvent pas être fondés sur des données probantes ou normalisés à l'échelle nationale.
- Il est impossible d'établir des liens entre la défectuosité des produits, les pratiques de recharge et les décès.
- Les populations vulnérables – y compris les personnes occupant des appartements à une chambre et le personnel de livraison – demeurent invisibles dans les données.

Les piles à ions de lithium **ne sont pas assujetties à une unique norme de sécurité obligatoire au Canada**, comme une norme des Laboratoires des assureurs du Canada ou de l'Association canadienne de normalisation.

NOS REVENDICATIONS

L'AIP incite le gouvernement du Canada à :

- créer une initiative nationale sur la sécurité des piles à ions de lithium.
- exiger l'établissement d'une base de données nationale sur tous les incidents mettant en cause des piles à ions de lithium.
- financer des recherches sur les expositions et les risques pour la santé des pompières et pompiers.
- normaliser la formation et les protocoles d'intervention à l'échelle nationale.
- mettre à jour les codes du bâtiment et de la sécurité des produits.
- investir dans l'équipement de protection et les technologies de suppression nouvelles.

Les incendies de pile aux ions de lithium augmentent rapidement. Les normes de sécurité et les protections doivent évoluer au même rythme.

MAINTENIR LE SOUTIEN : L'INDEXATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION COMMÉMORATIF POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS - UNE QUESTION D'ÉQUITÉ

En 2018, le gouvernement du Canada a établi une prestation de décès nationale pour les familles des pompières ou pompiers, ambulancières ou ambulanciers paramédicaux et autres membres du personnel de la sécurité publique qui font le sacrifice ultime en protégeant les autres membres de la population canadienne.

Le Programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants (PSCPR) accorde une subvention ponctuelle libre d'impôt de 300 000 \$ à la famille survivante en reconnaissance du service et du sacrifice de son être cher.

PRINCIPAUX FAITS

- Le montant de la subvention du PSCPR est demeuré de 300 000 \$ depuis 2018, ce qui crée un écart entre le niveau prévu et le niveau réel de soutien des familles en raison de la hausse du coût de la vie.
- L'inflation a été d'environ 25 % depuis 2018, selon Statistique Canada.
- Des subventions du PSCPR sont octroyées à 143 familles survivantes par année, en moyenne.
- De nombreuses prestations fédérales – y compris celles de la SV et du RPC, les prestations et pensions pour anciens combattants et d'autres programmes sociaux – sont indexées sur l'inflation.
- Une prestation semblable des É.-U., soit la prestation pour les agents de la sécurité publique (PSOB), est indexée sur l'inflation.

LE PROBLÈME

Depuis l'établissement du PSCPR en 2018, la valeur réelle de la prestation est devenue inférieure de 25 % au niveau de soutien prévu. Cette valeur continuera à diminuer d'année en année si la prestation n'est pas indexée.

Cela signifie que la subvention du PSCPR apporte considérablement moins aux familles survivantes pour les aider à payer le logement, l'éducation, les services de garde d'enfants et d'autres frais de subsistance qu'au moment de la création du programme.

LA SOLUTION

Majorer de 25 % le montant de la subvention, le portant à 375 000 \$, en fonction de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) depuis 2018, et indexer annuellement le montant par la suite sur l'IPC indiqué par Statistique Canada.

NOS REVENDICATIONS

L'AIP incite le gouvernement du Canada à :

- porter la subvention du Programme de subvention commémoratif à 375 000 \$ pour tenir compte de l'inflation depuis 2018.
- indexer la subvention annuellement par la suite sur l'Indice des prix à la consommation.

Les familles survivantes ne devraient pas voir diminuer la valeur de la subvention avec le temps. C'est une question d'équité.

RENFORCER LA RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DANS LES AÉROPORTS DU CANADA

La plupart des grands aéroports canadiens n'atteignent pas les normes internationales sur la sécurité du sauvetage et de la lutte contre les incendies dans les aéroports. Ces normes précisent que le sauvetage compte parmi les fonctions nécessaires des pompières et pompiers des aéroports et qu'il faut y affecter des ressources, établissent des exigences minimales de dotation en personnel et prévoient des temps de réponse à tous les points de toutes les pistes en service.

Selon l'article 303 du Règlement de l'aviation canadien (RAC), les aéroports ne sont pas tenus d'affecter un nombre suffisant de pompières ou pompiers au sauvetage de passagères et passagers à l'intérieur d'un aéronef en feu, et les temps de réponse prévus sont inférieurs aux repères internationalement reconnus. Ces lacunes ont un effet direct sur la sécurité du public voyageur.

PRINCIPAUX FAITS

- En cas d'accident d'aéronef, les conditions à l'intérieur du fuselage deviennent mortelles en quelques minutes à cause du feu, de la fumée et des gaz toxiques.
- Le RAC **ne cadre pas** avec les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur le sauvetage et la lutte contre les incendies dans les aéroports.
- Le RAC **n'indique pas** que le sauvetage est une fonction indispensable des pompières et pompiers aéroportuaires.
- Le RAC exige que les pompières et pompiers atteignent la **mi-longueur** de la piste la plus éloignée en trois minutes, mais non tous les points de toutes les pistes comme le prévoit l'OACI.
- Le RAC comprend des exigences sur les véhicules de lutte contre les incendies et les agents d'extinction mais ne précise pas l'effectif minimal nécessaire pour procéder à des opérations de sauvetage.
- Le temps de réponse exigé est **inférieur aux normes de sécurité de l'aviation internationale**.
- La plupart des aéroports comptent sur les pompières ou pompiers **municipaux** en tant que relève. Or, ceux-ci n'ont pas nécessairement la formation spécialisée nécessaire à l'intervention et peuvent mettre **10 minutes** ou plus à arriver sur les lieux. De plus, cela risque de rendre ces ressources municipales indisponibles aux fins de la lutte contre un incendie de bâtiment ou d'une autre urgence.

L'ENJEU

S'il n'y a pas sur les lieux un nombre suffisant de pompières ou pompiers formés, outillés et mandatés pour le

sauvetage dans les aéronefs, les passagères et passagers risquent de ne pas recevoir une aide immédiate pouvant leur sauver la vie et doivent se sauver eux-mêmes.

Les normes internationales sont claires. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) exige que les services de lutte contre les incendies dans les aéroports :

- puissent atteindre **tous les points des pistes en trois minutes** et
- fassent du **sauvetage de passagères et passagers** une de leurs fonctions principales.

De plus, ces points sont repris dans la norme 403 sur le sauvetage et la lutte contre les incendies d'aéronef de la National Fire Protection Association (NFPA). Les normes de la NFPA sont utilisées dans toute l'Amérique du Nord en tant que référence pour des interventions sécuritaires et efficaces sur des incendies.

Selon l'article 38 de la Convention de Chicago, le Canada doit signaler toute différence entre ses règlements et les normes de l'OACI, mais **aucune exigence claire de présentation de rapport au public** n'est prévue en cas de différence ayant trait à la lutte contre les incendies dans les aéroports.

Le changement a déjà été amorcé. En septembre 2023, le parlement a adopté la M-96 qui incite le gouvernement fédéral à voir à ce que le RAC soit conforme aux normes de l'OACI. Depuis, il y a eu des consultations mais aucune mesure n'a été prise. L'avis consensuel est que des changements doivent être apportés dès maintenant.

NOS REVENDICATIONS

L'AIP (IAFF) incite le **ministre des Transports** à aligner sur-le-champ l'article 303 du RAC sur les normes de l'OACI en :

- **faisant du sauvetage de passagères et passagers une fonction obligatoire** des pompières et pompiers aéroportuaires.
- **exigeant qu'un nombre suffisant de membres du personnel** soient affectés au sauvetage et puissent atteindre le bout de toute piste en service dans un délai de trois minutes.
- **signalant publiquement les différences** entre la réglementation canadienne et les normes de l'OACI conformément à l'article 38.

La sécurité du public doit passer avant tout. L'imposition de **frais de sécurité des passagères et passagers de 1 à 2 dollars par billet** pourrait aider les aéroports à atteindre les normes sans imposer de contraintes supplémentaires aux services d'incendie municipaux.

À PROPOS DE L'AIP

L'Association internationale des pompiers (AIP) est le syndicat nord-américain des pompières et pompiers, ambulancières et ambulanciers paramédicaux et secouristes qui représente plus de 365 000 membres à plein temps au Canada et aux États-Unis depuis 1918.

Au Canada, l'AIP représente plus de 30 000 membres dans plus de 200 collectivités et comprend des affiliés dans toutes les provinces et les territoires. L'AIP est la voix nationale des pompières et pompiers professionnels du Canada.

Le syndicat fait des pressions sur les gouvernements de tous les ordres pour qu'ils assurent des conditions de travail plus sécuritaires, des protections plus fortes de la santé des pompières et pompiers – notamment contre le cancer et pour la santé comportementale – de meilleurs salaires et avantages sociaux et la sécurité des retraites.

L'AIP met en œuvre des programmes, des formations et des efforts de défense des intérêts qui appuient les membres canadiens et renforcent les services d'incendie. Il s'agit notamment du cours Intervenir en milieu périurbain (IMP), de l'initiative canadienne de formation sur les matières dangereuses et les incidents de CBRN, de la Conférence législative canadienne, de la Conférence biennale sur les politiques canadiennes et de l'Académie canadienne de formation politique.

L'AIP fournit des services en anglais et en français et aide ses affiliés canadiens à effectuer des recherches sur la négociation collective, à traiter avec les gouvernements, les médias et le public et à obtenir de l'information sur la santé et la sécurité.

